

Stratégie 2021-2025

MISE À JOUR À LA SUITE DE LA 25^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OVPM

QUÉBEC, 6-9 SEPTEMBRE 2022

VERSION 12.10.2022



OVPM . OWHC . OCPM



Stratégie 2021-2025

PERSPECTIVES

L'OVPM s'est affirmée en tant que réseau mondial reconnu grâce à la participation d'un nombre de plus en plus grand de villes inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. L'Organisation a acquis une santé financière solide ; la confiance et le respect dont elle bénéficie aujourd'hui constituent une invitation à poursuivre son développement.

Ce développement doit prendre en compte l'attente pressante de résultats concrets exprimés par les membres et doit être envisagé à la lumière des défis qui leurs sont posés par l'urgence climatique, par la pandémie et les bouleversements économiques, sociaux et politiques qui en découlent. D'une manière générale la préservation du patrimoine s'inscrit définitivement dans une perspective plus vaste et plus complexe. De nouvelles pratiques doivent être mises en œuvre.

L'Organisation a certainement un rôle fondamental à jouer : rappeler les devoirs des villes par rapport à la Convention du patrimoine mondial, affirmer le patrimoine comme une ressource, défendre la ville historique comme une source d'inspiration pour le développement de l'ensemble de la ville et pour la qualité de vie des communautés. Elle doit en outre apporter un appui concret aux villes et encourager une approche patrimoniale du développement urbain.

Dès sa prise de responsabilité en octobre 2021, le nouveau Secrétaire général s'est positionné d'emblée en faveur d'un accroissement des actions concrètes sur le terrain. Il a proposé une nouvelle façon d'approcher les défis auxquels font face l'Organisation et ses membres. La condition *sine qua non* pour amorcer cette évolution est d'assurer les villes membres qu'elles tireront à l'avenir des bénéfices proportionnels à leur investissement (cotisations). L'Organisation devra par ailleurs être en mesure de proposer des projets internationaux innovants et d'envergures permettant d'établir de nouveaux partenariats et de pérenniser de nouvelles sources de financement.

Cette évolution doit pouvoir se faire progressivement, mais avec énergie et détermination :

Phase I (2021-2022) : Renforcement du Secrétariat général ; rationalisation des activités ; renforcement des activités de coopération ; approche participative pour la préparation du 16e Congrès mondial de Québec et adoption d'une vision politique et d'une Feuille de route ;

Phase II (2023-2024) : Mise en œuvre de la Feuille de route et de ses axes stratégiques / objectifs opérationnels ; lancement de projets pilotes permettant la participation d'un maximum de villes membres, évaluation des résultats ; validation des recommandations, méthodes et outils ; et adoption du « Nouveau projet urbain » de l'OVPM lors du 17e Congrès mondial de Cordoue ;

Phase III (2024-2025) : Élaboration de projets d'envergure ; montages financiers dans le cadre de partenariats internationaux ; recherche de financements complémentaires / extérieurs. Pérennisation des activités de coopération.



PHASE I

Jusqu'en 2021, le Secrétariat général a mis principalement en œuvre des activités de communication. Elles contribuent à la promotion de l'Organisation et des villes membres, et de fait, au renforcement du réseau des villes¹. Le Secrétariat général s'est depuis engagé sur la voie de la coopération entre et avec les villes², notamment grâce aux activités spécifiques organisées dans le cadre du Congrès mondial de Québec. Les Secrétariats régionaux ont eux aussi développés des activités qui répondent plus directement aux besoins techniques, scientifiques ou professionnels des villes membres (en plus d'une panoplie de projets de communication).

La Phase I permettra d'accélérer cette tendance et de mettre en place la nouvelle approche proposée pour l'Organisation (plus d'actions et de projets). Pour que les villes perçoivent positivement les bénéfices qu'elles peuvent obtenir en étant membres de l'Organisation, il apparaît stratégiquement important de compléter les activités actuelles en donnant une impulsion plus forte aux activités de coopération couvrant tous les champs d'expertise de la protection du patrimoine et le développement urbain. Pour renforcer l'évolution préconisée, le Secrétaire général préconise les actions suivantes :

1. Renforcer le Secrétariat (déjà mis en place)

Faisant suite aux résolutions prises par le Conseil d'administration concernant la création de nouveaux postes au sein du Secrétariat, le recrutement en 2021 d'une spécialiste en patrimoine urbain chargée des projets et en 2022 d'un spécialiste en communication a permis de rationaliser les tâches des agents et leur permettre d'être plus efficaces.

Les ressources humaines additionnelles ou libérées ont principalement été investies dans l'organisation du 16^e Congrès et le processus « En route vers Québec ». Elles seront ensuite être investies dans les nouvelles activités de coopération et notamment la Feuille de route de Québec.

2. Créer de nouvelles activités de coopération axées principalement sur l'assistance technique aux villes membres engagées dans des projets de protection / réhabilitation du patrimoine

2.1 A partir de l'expérience acquise, faire évoluer le concept de « City2City » : la nouvelle version du projet (qui s'appuie sur le projet des « Bourses OVPM ») doit permettre de soutenir l'assistance des villes entre elles. Le rôle du Secrétariat général sera de :

- Identifier l'expertise des villes dans différents domaines (pool d'experts) ;
- Traiter les demandes d'assistance ;
- Mettre en relation l'expertise disponible avec l'assistance demandée ;

¹ Prix Jean-Paul-L'Allier ; Journée de solidarité ; Concours vidéo ; Jeunes sur la piste du patrimoine ; Vidéos promotionnelles.

² Plateforme City2City ; Bourses OVPM, activités de renforcement professionnel.



- Soutenir financièrement les missions d'experts – quelques jours maximum
- Publier les résultats des missions afin de compiler les expériences / bonnes pratiques et les mettre à la disposition de l'ensemble des villes membres.

2.2 Afin d'aider plus spécifiquement les villes à identifier leurs besoins ou à concevoir / initier certains projets sur leurs territoires, proposer le concept d'un programme d'assistance technique (nom à être déterminé). Ce projet, complémentaire à City2City, permettra au Secrétariat général d'agir directement auprès des villes bénéficiaires. Le rôle du Secrétariat sera de :

- Identifier l'expertise internationale (y compris des villes membres) dans différents domaines (pool d'experts) ;
- Aider à clarifier / formuler les enjeux et les problèmes liés à la mise en œuvre de projets ;
- Organiser des missions d'experts de courte durée ;
- Publier les résultats des missions afin de compiler les expériences / bonnes pratiques et les mettre à la disposition de l'ensemble des villes membres.

3. *Mettre en œuvre la Feuille de route de Québec vers un « Nouveau projet urbain » de l'OVPM*

Le 16^e Congrès mondial a offert une opportunité pour engager l'Organisation vers des actions concrètes et ciblées sur le terrain. Dans cette perspective, il était conçu comme un processus en plusieurs étapes, une démarche évolutive et participative, qui offrira pour les années à venir un cadre d'intervention innovant aux villes membres.

La « *Feuille de route de Québec* » sera une phase d'exploration et d'expérimentation de nouvelles pratiques urbaines. Elle sera mise en œuvre à travers des « projets pilotes ». Cette réflexion collective, qui sera aussi une expérience de coopération inédite entre les villes membres, permettra de dessiner les contours du « nouveau projet urbain » de l'OVPM qui sera proposé à l'adoption lors du 17^e Congrès de l'OVPM en 2024.

Une fois la démonstration faite des capacités de proposition, d'innovation, de contenu scientifique et de démarche pratique et opérationnelle de l'Organisation, devront s'engager des négociations auprès de partenaires extérieurs afin trouver et pérenniser de nouvelles sources de financement (Phase III).

4. *Mobiliser l'expertise des villes membres*

La création d'un « Pool d'experts » pluridisciplinaire des villes membres de l'OVPM est nécessaire afin de mobiliser les membres, décloisonner les services municipaux et les intégrer à la gestion du patrimoine. Ce processus de valorisation des pratiques et des expériences accumulées sera un argument important pour convaincre les villes membres que l'OVPM est un réseau dans lequel il est important d'être actif. Le processus implique :

- Consulter les villes membres afin d'identifier les « experts » ;
- Identifier des experts internationaux, en coordination avec les partenaires de l'OVPM ;
- Établir une base de données ;



Proposer une méthode pour valider les expertises et les expériences concrètes auxquelles elles se rattachent en tant que « bonnes pratiques » à diffuser largement au sein du réseau des membres.

5. Accroître la complémentarité avec les Secrétariats régionaux

Les activités des Secrétariats régionaux seront encouragées et soutenues pour que les villes membres concernées disposent davantage d'outils d'échange d'informations, de pratiques et d'expériences.

Les activités concernées répondent à une demande des gestionnaires de site et autres techniciens en fonction des travaux dans lesquels ils sont impliqués / responsables. Les Secrétariat régionaux, en plus d'activités de communication, mettent ainsi en œuvre des ateliers ou des formations ciblées.

En complément de cette fonction fondamentale, les Secrétariats régionaux seront invités à travailler sur des thèmes d'intérêt général proposés par le Secrétariat général. Ces travaux permettront d'identifier et d'analyser les grandes tendances et d'élaborer des outils ou des lignes directrices validées dans le cadre des Assemblées générales / Congrès mondiaux.